

doc
CA1
EA442
2004C13
EXF

.b3739946 (E)
.b3739958 (F)

Canada

Canada-European Union
Backgrounders

backgrounders



canada europa

Prepared by the Europe Branch
of the Department of Foreign Affairs
and International Trade

April / May 2004

dialogue

2004

**Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères**

JUN 3 2005

**Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère**

CAI EAH42 2004C13

18 March 2004

DECLARATION ON CANADA-EU RELATIONS

We, the leaders of Canada and the European Union, met today in Ottawa to discuss ways to strengthen our bilateral ties and to work together as strategic partners to make the world more peaceful and equitable.

Our discussions have shown that our relationship is flourishing. We are determined to develop it further, both bilaterally, and as an essential pillar of the wider transatlantic partnership. Together with the U.S. and other partners, we have a duty to work towards a freer, more democratic, more just and prosperous world.

We share a commitment to strong and effective multilateral institutions and the international rule of law. Transnational challenges such as terrorism, proliferation or the abuse of human rights can only be tackled by a concerted effort on the part of the international community, with a central role for the UN. Sustainable solutions to regional conflicts likewise require international assistance and co-operation. Finally, growing economic and financial interdependence calls for increased multilateral governance.

We condemn, in the strongest possible terms, last week's brutal terrorist attacks in Madrid. We again offer our condolences to the bereaved, to the Spanish people and to the Spanish Government. This atrocity convinces us all the more of the need to work together to tackle the pre-eminent threats to global security, including the scourge of terrorism. We will further strengthen our efforts with the wider international community to prevent terrorist attacks, to protect people and societies, and to apprehend and prosecute terrorists. We will do so with full respect for human rights and freedoms and in defence of these common values.

1. Canada - EU Partnership Agenda

Today we have adopted a new Partnership Agenda, strengthening and deepening the close ties that exist between Canada and the EU. We will enhance our co-operation in foreign and security policy, drawing on our shared commitment to effective multilateral institutions and effective global governance. We will work together more closely in the field of justice and home affairs, to assure the security and protect the rights of our citizens. We are both committed to reinvigorating global economic growth through a successful round of multilateral trade talks. We will tackle together the global challenges that affect us, including climate change and poverty in developing countries. To this end, we look forward to closer, more systematic contacts between our parliamentarians. We will promote exchanges between our citizens, especially young people. We have also revitalised the mechanics of our relationship, to ensure that good intentions translate into concrete joint actions.

1681144509 63739946
16811450(A) 63739958

18 March 2004

2. Canada - EU Trade and Investment Enhancement Agreement

The interconnected trans-Atlantic market is vital to our economic prosperity, especially investment which has become the engine of accelerating interdependence between North America and Europe. We agreed today to a framework for a new Trade and Investment Enhancement Agreement (TIEA) between Canada and the European Union to further stimulate our bilateral commercial relationship. The TIEA will move beyond traditional market access issues and offer concrete results to our business communities by reducing barriers to trade and investment flows. Negotiations are expected to begin this year.

3. Our Discussions Today: Putting Effective Multilateralism into Action

In our discussions today we focussed on means to translate our shared values of political pluralism, democracy, rule of law and human rights into concrete action on the ground.

- We discussed the need for new thinking on the urgent requirement to make our multilateral institutions more effective. We again emphasised the great importance we attach to the UN being at the heart of the multilateral system and discussed the issue of UN reform. We expressed our full support to the efforts of Kofi Annan to reinvigorate this essential institution. We agreed that informal meetings that bring together current and emerging countries of influence could help galvanize global action on global problems.
- We agreed that challenges to protect international natural resources, including fish stocks, to promote sustainable land uses and to combat climate change require imaginative approaches that our current international systems find difficult to deliver.
- We also agreed that an ambitious outcome to the Doha Development Agenda is vital for increasing economic growth and social prosperity for the world by making trade more open and predictable and by strengthening multilateral rules. We are committed to making decisive progress in 2004.
- We agreed that there is need for clear international principles to authorise, in extreme circumstances, outside intervention in the territory of a sovereign country to prevent a humanitarian catastrophe. We have the experience and the values to help develop these principles.
- We discussed the need to proceed quickly with plans to provide greater access to medicines for developing countries, particularly in the countries of Sub-Saharan Africa, suffering from HIV/AIDS, TB, malaria or other epidemics. We agreed that this requires significant leadership, greater resources & broad implementation of the WTO August 30th 2003 Decision with respect to access to medicines.

18 March 2004

- We agreed to work together on the threat of nuclear proliferation in Iran and the need to strengthen democratic reform in that country. We welcomed the progress toward the elimination of weapons of mass destruction from Libya, discussed how to eliminate such weapons from other parts of the world and undertook to work together to strengthen multilateral disarmament and non-proliferation regimes and organizations. We underlined that the NPT and the IAEA are both important fora in this regard.
- We are strongly committed to promoting democratic stability and economic reconstruction in Afghanistan and Iraq as early as possible.
- We agreed on the need to support the process of national reconciliation and the re-establishment of the rule of law in Haiti, leading to the organisation of free and fair elections. We also agreed on the need for humanitarian assistance as well as the need for short and long term support and engagement for Haiti's development.
- We call for a decisive relaunching of the Middle-East Peace Process and a concerted effort towards a lasting and just peace. The present situation brings enormous human suffering to the peoples concerned and contributes to instability in the region. We stand ready, together with the U.S. and other partners, to respond favourably to a call from the countries of the region for assistance for political, economic and social reforms.

CANADA-EU PARTNERSHIP AGENDA

The relationship between Canada and the EU dates back to 1976, the European Community's oldest formal relationship with any industrialised country. Much has changed since the Framework Agreement of 1976 was signed, and our bilateral relationship has evolved in light of new realities, even since the Joint Political Declaration on Canada-EU relations of 1996. As a result, it was decided at the Ottawa Summit in December 2002 to launch a comprehensive review of our relations. This report sets out the results of that review, and recommends new action to enhance our relationship and strengthen dialogue, with a number of specific priorities for enhanced cooperation.

The Strategic Importance of the Relationship

Canada and the EU share common values that underpin the fundamental nature of our societies. Our close historical and cultural ties, as well as our respect for multilateralism, are the foundations of our partnership. As the EU evolves and enlarges, and as we both face diverse and evolving global challenges, it is critically important to expand our multi-faceted relationship and build upon these foundations. The increasing frequency with which we vote together in international organisations – well over 90% of the time during the most recent session of the UN General Assembly – is a clear indication of our mutual understanding of the importance of the United Nations and other international and regional organisations. This strong demonstration of our like-mindedness has encouraged Canada and the EU to deepen consultative mechanisms still further across the multilateral system.

We will enhance our relationship and strengthen our contacts at the political level in order to:

- advance international security and effective multilateralism
- further global economic prosperity
- deepen cooperation on justice and home affairs
- address global and regional challenges
- foster closer links between the people of the EU and Canada

Strengthening Dialogue and Contacts at the Political Level

Faced by the constant challenges to our common values posed by internal and external pressures, it is imperative that we intensify our dialogue to benefit from our mutual experiences. We will actively strengthen our contacts at the political level by ensuring that appropriate mechanisms are in place to facilitate direct timely contacts, and to implement promptly and effectively the decisions taken. This intensified dialogue will allow a more strategic, sustained and coherent approach to issues affecting Canada and the EU involving an increasingly wide range of sectors. This rich dialogue will be conducted at many different levels, including inter-parliamentary contacts, and

include areas beyond trade and foreign policy¹.

In order to manage the growing Canada-EU relationship effectively and to identify areas in which our dialogue should be strengthened, Canada and the EU will:

- maintain the high level dialogue at Summit and Ministerial level on critical issues facing the international community;
- make full use of opportunities for contacts between Canadian Ministers and their EU counterparts on policy issues of mutual relevance;
- establish a Coordination Group to ensure the prompt and effective implementation of decisions taken at the political level, to review all elements of the relationship and ongoing discussions between Canada and the EU, to identify new areas for cooperation, and to prepare meetings at Summit and ministerial level;
- bring the legal framework governing Canada-EU relations up to date, once the enlarged EU has concluded its process of constitutional reform.

A. Advancing International Security and Effective Multilateralism

Canada and the EU are committed to advancing international peace and security through a more effective multilateral system and through the promotion of the international rule of law. The EU-NATO relationship is an important expression of the transatlantic partnership. We share common values of democracy, respect for human rights and the rule of law. We will:

- strengthen our common approaches to international issues. This includes consultations between leaders, foreign ministers, political directors, and Troika meetings at the diplomatic level.
- work together to tackle the preeminent threats to global security: terrorism, proliferation of weapons of mass destruction, failed states and poverty. The recent EU Security Strategy marks an important contribution to this and Canada will cooperate with the EU as it implements its strategy. Canada and the EU will cooperate on efforts to prevent the proliferation of weapons of mass destruction, particularly through strengthening the implementation of and compliance with disarmament and non-proliferation treaties and agreements, and the further development of verification instruments. We are both supporting the G-8 Partnership Against the Spread of Weapons of Mass Destruction, as agreed to at the Kananaskis Summit in 2002.

¹ Such as: environment, justice and security, migration and integration, fisheries, education, culture, northern development and indigenous issues, youth exchanges and transport security.

- work together to strengthen transatlantic security, taking into account the central role of the existing transatlantic security architecture between Europe and North America.
- enhance cooperation in EU crisis management missions and peace-keeping operations and give consideration to the negotiation of ways to define Canadian participation in such missions, through agreed effective implementation of the Conclusions of the Seville European Council.

Canada and the EU attach great importance to the functioning of the multilateral system, particularly the role of the United Nations in maintaining world peace and the international rule of law.

To ensure the effectiveness of the multilateral system we will:

- work together to help reinvigorate the UN and to develop initiatives to make multilateralism more effective, through examining joint approaches on issues such as sustainable development, human rights, humanitarian assistance and peacekeeping.
- continue, as we have done in the past, to seek agreement on new rules governing international action on the protection of a population from the effects of civil conflict and state failure taking into account the report of the International Commission on Intervention and State Sovereignty: *The Responsibility to Protect*.
- work together to ensure the full establishment of the jurisdiction of the International Criminal Court.
- enhance efforts to coordinate positions in advance of international meetings, including in the field of human rights and other humanitarian fields.
- seek greater collaboration among nations to ensure that economic policies are coherent and linked with enhanced policies and programmes in support of developing countries' efforts to: (1) alleviate hunger, poverty and disease (2) enhance their social infrastructure, and (3) help raise standards of living.
- enhance our capacity to coordinate the delivery of démarches in other third countries, through systematic and regular contact at the diplomatic level.
- share experience and expertise in engaging NGOs through formal consultations, and in the field.
- continue to reinforce our co-operation in multilateral fora in the field of development assistance including in the context of international efforts to harmonise donor practices and cooperate more actively at the bilateral level. We will enhance the frequency and level of contact between the Canadian International Development Agency and EU agencies responsible for development assistance, in order to capitalise on common approaches.

- work together in the context of the Africa Partnership Forum to broaden international political and practical support for the New Partnership for Africa's Development (NEPAD), a pledge by African leaders reflecting their common vision for Africa.
- enable access to medicines for those who need it to address public health problems in developing countries, particularly, though not exclusively, in Africa. Canada and the EU are committed to contribute to this goal by encouraging companies to provide medicines to the developing world at affordable prices and by enacting legislation to implement the August 30 2003 WTO Decision on the TRIPs Agreement and Public Health.
- explore the possibility of closer coordination in other international or regional organisations in which they participate, including where appropriate UN specialised agencies and subsidiary organs and regional organisations such as the OSCE and OECD.
- seek to cooperate more closely within international financial institutions such as the European Bank for Reconstruction and Development.

B. Advancing Global Economic Prosperity

Canada and the EU are key trading and investment partners. We are committed to the promotion of global economic growth and prosperity, and we share the belief that the liberalisation of trade and investment plays a major role in this respect.

Canada and the EU confirm their full support for the WTO as the best framework for a strong, inclusive, rules-based, global trading system. We commit ourselves to working towards an ambitious outcome to the Doha Development Agenda and to making decisive progress during 2004.

In addition, we will consolidate and further enhance our bilateral economic partnership. We are living in an increasingly interdependent economic space, and, as a result, foreign direct investment and regulatory issues have increased in relative importance.

To address this new reality, we will take the necessary steps on both sides to open formal negotiations for a forward-looking bilateral Trade and Investment Enhancement Agreement with the intention of facilitating and strengthening bilateral trade and investment flows, focussing on the new challenges facing our bilateral economic relations, notably regulatory barriers to trade and investment.

Canada and the EU have also agreed to develop a voluntary framework for regulatory co-operation to enhance the use of best practices, improve the effectiveness of regulatory initiatives and facilitate trade and investment.

Science and technology and innovation are critically important to our economic prosperity. We will

intensify our cooperation by organising thematic workshops to examine areas of collaboration and increasing partnerships under the EU's Sixth Framework Programme, by raising awareness of collaborative opportunities and by developing approaches to aid in the creation of partnerships. There were at least 75 collaborative S&T projects under the EU's Fifth Framework Programme (1998-2002), with the active involvement of about 80 Canadian researchers, as well as several hundred EU researchers. In addition to cooperation between Canada and the EU there are a multitude of existing bilateral agreements between Canada and EU Member States on science and technology, involving governmental institutions, university research centres, private foundations or the private sector. The EU and Canada will continue to intensify their cooperation in the area of electronic communications and information technology.

In the field of transportation, the EU and Canada will:

- enhance cooperation in transportation so that the transatlantic flow of goods, peoples and services is not disrupted by new security measures.
- work together to promote international measures to facilitate the travel of legitimate passengers, while maintaining a high level of air transport security.
- conclude negotiations on sharing Advanced Passenger Information and Passenger Name Records.
- negotiate an agreement to enhance maritime security through an advanced container initiative and develop a multilateral agreement for the shipment of maritime cargo.
- pursue high-level dialogue on customs issues.
- explore options for negotiating further enhancements in air services.

C. Advancing Cooperation on Issues of Justice and Home Affairs

Canada and the EU share common objectives in the field of justice and home affairs, both in terms of the ongoing fight against terrorism and organised crime and in the context of safeguarding civil liberties. The movement of people, migration and asylum are also key issues in terms of global governance. To this end, we will:

- strengthen judicial cooperation through Canada's continued active engagement with Eurojust.
- conclude an operational agreement between Canada and Europol.
- consider agreements on extradition and mutual legal assistance to supplement the agreements Canada already has with EU Member States.
-

- enhance cooperation to increase legitimate movement of people between Canada and the EU.
- continue to cooperate on migration and asylum issues. We will develop a high level exchange of information on policy and programs pertaining to immigration, security and protection.
- exchange information on best practices concerning the integration of immigrants, building on the success of the recent Canada-EU Immigrant Integration Forum "Making Immigrants Part of Society: the Canadian Experience" building on numerous initiatives between Canada and EU Member States.
- improve the exchange of strategic, tactical, technical and operational information, and cooperate in policy development, with a view to combating illegal and irregular migration.
- pursue coordinated action through international institutions to enhance the protection of refugees through the development of durable solutions, including third-country resettlement, where appropriate, while maintaining the integrity of our asylum systems.
- explore opportunities to co-ordinate still further our policies and procedures on return, for example in the development of strategies for dealing with unco-operative receiving countries, transiting removals, and the establishment of best practices and common principles.

D. Cooperating on Global and Regional Challenges

Canada and the EU share a number of common policy approaches and commit themselves to cooperating to address both global and regional challenges. In particular, we are committed to looking at ways of cooperating to ensure the better management of the global commons.

We both recognise the importance of dialogue and cooperation on a wide range of environmental issues. We will work towards the timely entry into force of the Kyoto Protocol, thus reaffirming our strong commitment to the UN Framework Convention on Climate Change and the Kyoto Protocol. We will examine ways to extend our cooperation in researching alternative energy technologies and energy efficiency. We will further our exploratory discussions on the negotiation of an agreement linking our respective emissions trading regimes within the framework of the Kyoto Protocol. We will initiate consultations on the means to reinforce our efforts to combat climate change beyond 2012.

Canada and the EU will work towards common conservation objectives in regional fisheries management organisations like the North West Atlantic Fisheries Organisation.

Canada and the EU will maintain an open and transparent dialogue on fisheries issues with all parties concerned including the fisheries industry. Our dialogue will take into account international instruments such as the United Nations Convention on the Law of the Sea and the United Nations Agreement on Straddling and Highly Migratory Stocks.

Canada and the EU will work together through the Forest Law Enforcement and Governance (FLEG) and other multilateral processes to combat illegal logging and trade in illegally harvested wood in the world's priority problem areas.

Canada and the EU have shared interests and concerns in the North, as stated in our 1999 Joint Statement on Northern Cooperation. This Canada-EU Statement has been the framework that guides our cooperation in the North. The EU's and Canada's Northern dimension policies recognise each other as key partners in the North. In the context of the Northern Dimension, Canada and the EU will:

- identify and pursue coordinated actions in the field of the environment including climate change, sustainable development and trans-boundary pollutants, especially through the EU Northern Dimension Environmental Partnership.
- work in partnership on the development and implementation of the EU Northern Dimension Partnership for Health and Social Well-being, launched in Oslo on 27 October with Canada among its founding partners.
- identify ways to strengthen links in education through the University of the Arctic and, where appropriate, the Canada-EU Higher Education Agreement.
- enhance cooperation in areas of emerging interest including transportation and communication, legal instruments, and economic development and capacity building in Russia.

Canada and the EU attach particular importance to cultural diversity. We have a shared interest in promoting cultural pluralism, as well as a shared need to ensure the promotion of recognition of cultural diversity multilaterally. We agree to examine ways to deepen our cooperation on cultural matters in international fora, including on the development of a UNESCO Convention on cultural diversity.

E. Fostering People to People Links

Our long-standing cultural, linguistic and traditional links have long built bridges between our peoples. Linkages across the Atlantic exist at all levels of government and society from the supranational to nation-state, provincial/sub-national and municipal levels. The impact of the Canada-EU relationship is significant across Canadian and European societies. We need to support these contacts and to seek new ways to foster links between our respective peoples by:

- promoting the effective participation of all citizens, especially local communities and Indigenous Peoples, in decision and policy-making.

- broadening the scope of Canadian and EU exchange programmes for young people. This new co-operation will supplement the wide range of existing programmes that EU Member States and Canada have developed over the years, building on established programs between Canada and EU Member States involving educational institutions, private and public institutions, and foundations. As a first step, Canada and the EU will organise a seminar for youth structures in 2004. Canada and the EU will welcome and encourage agreements between Canada and individual EU Member States.
- exploring avenues to reinforce and broaden the scope of our cooperation when we renew our co-operation Agreement on Higher Education and Training. We will also explore ways to upgrade the existing Agreement by improving access for all higher education and training institutions, and by increasing student/trainee exchanges. We will also explore options for including a “work experience” component involving language training and/or internships. We will encourage students and scholars to take advantage of the new opportunities offered by the EU’s Erasmus Mundus programme.
- encouraging greater opportunities for discussions between parliamentarians, building on our annual inter-parliamentary meetings. The most recent visit of the European Parliament’s Canada Delegation in October 2003 resulted in a number of specific suggestions for areas of cooperation including the environment and justice and home affairs. We will encourage increased contacts between Committees of the Canadian and European Parliaments as well as targeted visits on specific issues of mutual interest by Members of the European Parliament and the Canadian Parliament.
- devoting efforts to support the establishment of business-to business contacts. We will reaffirm our support for the useful role of the Canada-Europe Round Table (CERT) as a valuable forum for our business community on both sides of the Atlantic. CERT has provided strong support in our work to develop a Trade and Investment Enhancement Agreement. CERT also provides a regular interface for government-to-business dialogue.

CANADA-EUROPEAN UNION TRADE AND INVESTMENT ENHANCEMENT AGREEMENT

Framework for the Agreement

Introduction

Following the instructions given by Leaders at the Canada-EU Summit in Ottawa on 19 December 2002 to “design a new type of forward-looking, wide-ranging bilateral trade and investment enhancement agreement (TIEA)”, the European Commission and the Government of Canada have worked towards the definition of the scope and main objectives of such an agreement.

The TIEA builds on the long and fruitful co-operation established under the 1976 Framework Agreement for Commercial and Economic Co-operation, the 1996 Joint Action Plan and the 1998 EU-Canada Trade Initiative, as well as the various bilateral sectoral agreements concluded between the Parties, most recently the Agreement on Trade in Wines and Spirits Drinks signed in Niagara on 16 September 2003. The TIEA is aimed at further developing existing co-operation where it has proved successful while providing a general framework for bilateral trade and investment relations.

Canada and the EU¹ also seek to address new challenges and opportunities for trade and investment between two open and developed economies in the XXI century, given the significant potential impact of regulatory barriers and the increasingly prominent role of investment in the bilateral economic relationship. The EU and Canada agree to work to prevent and eliminate unnecessary barriers to trade and investment while ensuring better quality and efficiency of regulations to achieve legitimate policy objectives. Therefore, regulatory co-operation will be an important element of the TIEA.

The TIEA will also reinforce the Canada-EU partnership in the pursuit of common objectives, notably further trade liberalisation based on a strong multilateral rules-based system, and reflect the shared commitment to promote sustainable development, cultural diversity, and science and technology linkages.

In addition to contributing to the enhancement of the bilateral trade and economic relationship, the TIEA should support and contribute to multilateral trade negotiations, to which the EU and Canada remain highly committed. Therefore, for those issues covered by the World Trade Organization (WTO) Doha Ministerial Declaration, bilateral co-operation under the TIEA will take place without prejudice to on-going WTO negotiations.

Canada and the EU agree to intensify discussions based on the design of the TIEA with the aim of further clarifying the scope of the Agreement and explore the potential for co-operation in any other areas. The agreement should provide an opportunity for review in light of any future multilateral/regional/bilateral trade agreements negotiated by the Parties. Negotiations will begin in 2004.

¹ EU refers to the European Union or the European Union and its Member States as appropriate. The competence of the EU and/or Member States will be clarified during the negotiations subject by subject.

Scope and Objectives of the TIEA

1. Regulatory Co-operation

The EU and Canada, as reflected in the EU “Better Regulation Package” and the Canadian “Smart Regulation Initiative”, respectively, are committed to ensuring high levels of protection for their citizens and for the environment, while ensuring transparency, performance and cost-effectiveness of regulations. In this context, the EU and Canada recognise the value of regulatory co-operation, developed within the frame of their domestic procedural and substantive obligations, in order to promote information exchange and expand mutual knowledge of regulatory practices, including enhanced use of best practices, improve the effectiveness of regulatory initiatives and facilitate trade and investment.

The EU and Canada agree to work towards removing obstacles to trade and investment through adequate mechanisms, including, where appropriate, the reduction of unnecessary regulatory differences, so as to facilitate trade while ensuring quality and effectiveness of regulations.

Consequently, regulatory co-operation should have a central role in the future agreement while respecting both Parties' rights and obligations under the WTO Agreements or any other international agreements to which each may be a Party, including the right to determine the appropriate level of protection of public interests involved (*inter alia*, the prevention of deceptive practices, protection of human health or safety, animal or plant life or health, or the environment). Regulatory co-operation will also take into consideration any other international initiatives on regulatory practices to which both Parties might subscribe, such as those developed in the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD).

At the December 2002 Summit in Ottawa, the EU and Canada agreed “to intensify our regulatory dialogue and work towards a new framework in this field”. Following the adoption by Leaders at the May 2003 Summit in Athens of the Joint Action Plan on Regulatory Dialogue and Co-operation, the European Commission and the Government of Canada are developing such a framework. The EU and Canada look forward to its completion at the earliest opportunity. This voluntary framework will form the basis for the development of voluntary co-operation between EU and Canadian regulators competent in the sectors concerned. This framework will support, not duplicate, existing mechanisms (e.g. Joint Committees established under bilateral EU-Canada Agreements; or in multilateral regulatory bodies).

The TIEA will consequently refer to the voluntary Framework as the instrument of regulatory cooperation for those areas within its scope. Other regulatory issues will be addressed according to the relevant sections of this document. With respect to the regulatory aspects of services, consideration will be given, if needed, to possible common elements with future developments arising from this section.

The TIEA may also establish a specific committee for purposes of follow up of progress made in the overall application of the voluntary Framework, address any issues arising, and make recommendations for future action, without prejudice to the operation of sectoral committees established under bilateral agreements (e.g. Joint Management Committee established under the Veterinary Agreement, and Joint Committee created under the Agreement on Trade in Wines and Spirits Drinks). In addition, the TIEA may establish more formalised co-operation mechanisms in those sectors identified by the respective competent regulators.

2. Services – Domestic Regulation

Canada and the EU agree to discuss issues related to domestic regulation, including transparency, to help facilitate services trade and enhance investment.

3. Mutual Recognition of Professional Qualifications

The EU and Canada agree to discuss issues related to mutual recognition of professional qualifications to help facilitate services trade and enhance investment.

4. Temporary Entry

Canada and the EU agree to discuss ways to improve access to information by business on their respective temporary entry regimes.

5. Financial Services

The EU and Canada agree to explore ways to facilitate bilateral trade in financial services, including the feasibility of facilitating market access by investment dealers to foreign stock exchanges, without prejudice to the fora or mechanism for advancing enhanced access.

6. E-Commerce

Canada and the EU agree to continue and reinforce co-operation on the basis of the 1999 Joint Statement on Electronic Commerce in the Global Information Society and the 2000 E-Commerce Work Plan, including new areas where Canada and the EU share common objectives. In particular, developments in sectors already identified in the current co-operation framework such as privacy, security and consumer protection should be taken into account, namely the fight against unsolicited communications (spam). This co-operation should take place, *inter alia*, bilaterally, in multilateral fora, or supporting and collaborating with the private sector and civil society.

7. Government Procurement

As reflected in the 1996 EU-Canada Joint Action Plan, the EU and Canada agree on the value of liberalising government procurement in terms of increased trade and investment. The potential benefits of liberalisation are increased in the perspective of the enlargement of the EU to 25 Members.

In this context, the EU and Canada agree to undertake negotiations with a view to achieving the greatest possible extension of their commitments under the WTO Agreement on Government Procurement (GPA) and eliminating any remaining discriminatory measures and practices.

The EU and Canada also agree to consider transparency rules for procurement not included in market access commitments and the need for simplified obligations for some entities or types of procurement.

The EU and Canada also agree to consider working together on the promotion of GPA membership, in particular amongst developing countries, and accelerating negotiations of those already committed to join the GPA.

8. Trade Facilitation

The TIEA should set out a joint commitment and establish a framework for Canada and the EU to progress both bilaterally and multilaterally on trade facilitation.

The TIEA shall reflect a strong Canada-EU commitment to co-operate towards convergence of views and joint action in relevant multilateral organisations dealing with trade facilitation, notably in the WTO, the World Customs Organization (WCO), the United Nations (UN) and the United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD) and use appropriate elements from their bilateral relations as a point of reference in such multilateral discussions.

Co-operation pursuant to the TIEA should in particular focus on areas that can bring identifiable trade benefits to both Parties.

The following aspects of trade facilitation should be covered:

- The development and sharing of best practices in modern customs techniques: risk management; simplified procedures; the status of authorised trader; pre-arrival processing; post entry audit; and “single window” co-ordination of official controls;
- Promotion of common application of international rules, standards and guidelines in the field of customs and international trade, including simplification and harmonization of import and export data and, where possible, use of documentation and procedures that are in line with relevant international standards of the WCO, the UN and other organizations;
- Co-operation in the field of electronic data exchange with the aim of facilitating trade (e.g. in line with the results of the G7 initiative on trade facilitation), once Canada and the EU have completed their respective electronic data interchange systems;
- Ensuring that any measure on security takes account of trade facilitation, by aiming at greater transparency, proportionality, non-discrimination, and the reduction of barriers to legitimate trade;
- Consulting the trading community on its needs with regard to the development and implementation of trade facilitation measures, noting that particular attention should be given to the interests of small and medium enterprises;
- Exchange of information and best practices regarding the Parties’ technical assistance policies and programmes in the field of trade facilitation; and
- Establishing a programme to develop future steps to facilitate trade.

Canada and the EU will make use of relevant co-operation mechanisms, notably those established under the 1997 Customs Co-operation Agreement and international organizations.

9. Investment

The EU and Canada agree to work to ensure that investment remains a dynamic feature of the bilateral relationship.

To this aim, the TIEA should include provisions aimed at facilitating two-way investment. This could be achieved through a work programme that may include elements to, *inter alia*:

- Establish a more systematic dialogue covering all investment-related issues;
- Carry out a more detailed assessment in consultation with stakeholders, including business, of factors influencing international investment in their respective jurisdictions, with a view to determining appropriate disciplines and instruments for improving the bilateral investment environment. This work would involve a consideration of existing investment obligations under the network of multilateral, plurilateral and bilateral investment rules currently in place between Europe and Canada;
- Continue co-operating in promoting the development of multilateral disciplines for investment;
- Explore the development of mechanisms that enhance transparency such as co-operation between appropriate Business Information Centres, electronic databases and web-portals with the aim to facilitate investment. This work would aim at providing both EU and Canadian companies interested in investing in the other Party's territory with specific and up-to-date information on the prevailing regulatory and business conditions; and
- Explore ways to promote investment, including through increased collaboration between Investment Promotion Agencies in EU Member States and Canada.

10. Competition

Canada and the EU recognize the importance of embracing the principles of competition so as to ensure the efficient functioning of their respective markets and that the benefits of the trade and investment liberalisation process are not diminished by anti-competitive conduct.

The TIEA should confirm the Parties' commitment for continued co-operation and co-ordination among competition authorities on the basis of the 1999 Competition Agreement.

Canada and the EU agree to co-operate on policy issues of common interest in relevant international fora.

11. Sustainable Development

Both the EU and Canada are active players on sustainable development issues (environmental, social and economic aspects) both domestically and internationally and recognise the important contribution that trade and investment policy can play in the development of those objectives.

Therefore, sustainable development should have a prominent place in the TIEA to ensure that enhanced trade and investment benefits sustainable development. The TIEA should contain a formal commitment to a high level of ambition in this field.

In addition, the proposed Agreement should establish a comprehensive EU-Canada dialogue on sustainable trade. This dialogue would offer a valuable opportunity to learn from each other's experiences on ways to ensure that trade and investment policies contribute to the objective of sustainable development.

The proposed EU-Canada dialogue should consist of exchanges of views and information on existing or future initiatives to further promote international sustainable trade, the identification of opportunities for bilateral co-operation on sustainable trade and investment initiatives; and a dialogue aimed at supporting multilateral initiatives and developing new ones (WTO, follow up to World Summit on Sustainable Development (WSSD), the OECD, the International Labour Organisation (ILO), etc.).

The EU and Canada could address, among other issues, the following:

- Environment: transfers of environmental friendly technologies, voluntary eco-labelling and certification, trade and environment technical assistance and capacity building.
- Corporate Social Responsibility (CSR) (as the contribution of the private sector to sustainable development): CSR and competitiveness; promoting the OECD Guidelines for Multinational Enterprises; exchange of best practices in promoting sustainability reporting and disclosure; exploring the impact and potential of socially responsible investing; and the role and contribution of Public authorities in support of CSR.
- Social Dimension of Sustainable Development: exchange of experiences and best practices of both the EU and Canada in their relations and agreements with third countries, for example on labour issues; co-operation between international institutions (ILO, WTO, etc.), including co-operation arising from the findings and recommendations of the ILO World Commission on the Social Dimensions of Globalisation.
- Sustainability and/or Environmental Impact Assessments of Trade Negotiations - process and methodology.

12. Intellectual Property Rights

Canada and the EU recognise that the protection of intellectual and industrial property rights is an important issue in terms of trade and investment and, therefore, agree to establish a bilateral dialogue in this area.

13. Science and Technology Co-operation

The EU and Canada recognise the important role of research and innovation in their economies and their shared goal of increased competitiveness.

An important role of scientific co-operation is to reinforce bilateral trade and investment relations through joint projects and investments, and to increase knowledge and information sharing in order to best contribute to the development of effective regulatory initiatives.

The EU and Canada agree, in the context of their 1996 Agreement for Scientific and Technical Co-operation, to identify, build on and enhance modalities for increasing science and technology collaboration, while working to make that collaboration relevant to trade, investment, regulation and broader policy. We likewise agree to identify and reduce barriers to co-operation.

14. Small- and Medium-Sized Enterprises

Canada and the EU agree to explore ways to facilitate bilateral trade, investment, and technology transfer between Canadian and EU small- and medium-sized enterprises (SMEs) with the aim of including any appropriate provisions in this respect in the TIEA.

15. Civil Society Consultations

Both the EU and Canada have developed mechanisms for involving different non-state actors in governmental policy-making and have argued in favour of a greater role for civil society members in the WTO.

Therefore, the TIEA should ensure that civil society has a role to play in the bilateral trade and investment relationship. Building on each other's experience of consultation with civil society, the TIEA should establish a bilateral civil society dialogue, following the implementation of the Agreement. This may involve a variety of consultative mechanisms to encourage direct participation by representatives of non-governmental organisations, business associations, and other specific or sectoral stakeholders in discussions on a range of horizontal trade and related issues.

16. Dispute Settlement and Institutional Arrangements

Canada and the EU agree to discuss the appropriate institutional and dispute settlement provisions once the contours of a future agreement become more clearly defined.

Canada

Notes d'information sur le
Canada et l'Union européenne

Information



canada europa

Préparé par
le Secteur de l'Europe
Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

avril / mai 2004

dialogue
2004

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01025046 5

DOCS
CA1 EA442 2004C13 EXF
Canada-European Union
backgrounders. --
16811445

18 mars 2004

DÉCLARATION CONCERNANT LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE

Nous, dirigeants du Canada et de l'Union européenne, nous sommes rencontrés aujourd'hui à Ottawa pour discuter des moyens de renforcer nos liens bilatéraux et de nous employer ensemble, en tant que partenaires stratégiques, à faire régner davantage la paix et la justice dans le monde.

Nos discussions ont montré que nos relations sont florissantes. Nous avons la ferme intention de les approfondir encore de part et d'autre, et d'en faire un pilier essentiel d'un plus vaste partenariat transatlantique. Avec les États-Unis et nos autres partenaires, nous avons le devoir de travailler à l'avènement d'un monde plus libre, plus démocratique, plus juste et plus prospère.

Tant le Canada que l'Union européenne tiennent fortement à des institutions multilatérales solides et efficaces et au principe de la primauté du droit international. Seul un effort concerté de la communauté internationale, où les Nations Unies jouent un rôle central, nous permettra de nous attaquer à des défis transnationaux comme le terrorisme, la prolifération ou la violation des droits de la personne. De la même façon, la recherche de solutions durables aux conflits régionaux nécessite l'aide et la coopération de tous les pays. Enfin, l'interdépendance économique et financière croissante demande une gouvernance qui soit davantage multilatérale.

Nous condamnons dans les termes les plus virulents les attentats terroristes sauvages commis la semaine dernière à Madrid. Nous offrons une nouvelle fois nos condoléances au peuple et au gouvernement espagnols. Cet acte barbare nous convainc d'autant plus de la nécessité d'unir nos efforts pour neutraliser les menaces prédominantes qui pèsent sur la sécurité dans le monde, dont le fléau du terrorisme. Avec l'ensemble de la communauté internationale, nous redoublerons d'efforts pour prévenir les attentats, protéger les populations et les sociétés, et appréhender et poursuivre les terroristes en justice. Nous le ferons dans le plein respect des droits de la personne et des libertés, et pour défendre ces valeurs qui nous sont communes.

1. Programme de partenariat Canada-Union européenne

Nous avons adopté aujourd'hui un nouveau Programme de partenariat qui renforce et approfondit les rapports étroits existant déjà entre le Canada et l'Union européenne. Nous intensifierons la coopération dans les domaines de la politique étrangère et de sécurité, en nous fondant sur notre attachement commun à des institutions multilatérales et à une gouvernance mondiale efficaces. Nous resserrerons notre collaboration dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, afin d'assurer la sécurité et de protéger les droits de nos citoyens. L'un comme l'autre, nous avons à cœur la relance de la croissance économique dans le monde et le succès des discussions commerciales multilatérales. Ensemble, nous nous attaquerons aux problèmes mondiaux qui nous touchent, notamment le changement climatique et la pauvreté dans les pays en voie de développement. Pour

18 mars 2004

ce faire, nous comptons sur un resserrement et une régularisation des contacts entre nos parlementaires. Nous favoriserons également les échanges entre nos citoyens, en particulier entre les jeunes. Nous avons, par ailleurs, dynamisé les aspects pratiques de nos relations afin que les bonnes intentions se traduisent par des actes concrets.

2. Accord entre le Canada et l'Union européenne de renforcement du commerce et de l'investissement

Interreliés, les marchés de part et d'autre de l'Atlantique sont vitaux pour notre prospérité économique, et ce en particulier en ce qui a trait à l'investissement, devenu le moteur de l'interdépendance entre l'Amérique du Nord et l'Europe. Nous nous sommes entendus aujourd'hui sur le cadre d'un nouvel Accord de renforcement du commerce et de l'investissement (ARCI) entre le Canada et l'Union européenne, dont le but est de stimuler encore davantage nos relations commerciales bilatérales. L'ARCI ira au-delà des questions traditionnelles d'accès aux marchés. Il offrira des résultats concrets à nos milieux d'affaires en atténuant les obstacles au commerce et au flux d'investissement. Les négociations devraient débiter cette année.

3. Nos discussions d'aujourd'hui : mise en oeuvre d'un multilatéralisme efficace

Au cours de nos discussions d'aujourd'hui, nous nous sommes concentrés sur les moyens de traduire concrètement, dans les faits, nos valeurs communes que sont le pluralisme politique, la démocratie, l'État de droit et les droits de la personne.

- Nous avons discuté de la nécessité d'une nouvelle réflexion sur l'amélioration urgente de l'efficacité de nos institutions multilatérales. Nous avons insisté à nouveau sur la grande importance que nous attachons à la place que l'ONU occupe au cœur du système multilatéral, et nous avons discuté de la question de la réforme des Nations Unies. Nous avons exprimé notre appui entier aux efforts que M. Kofi Annan déploie pour insuffler une vitalité nouvelle à cette institution essentielle. Nous avons convenu que la tenue de réunions officielles réunissant les pays influents actuels et en devenir pourrait contribuer à susciter une action mondiale face aux problèmes mondiaux.
- Nous avons convenu que les difficultés que présentent la protection des ressources naturelles dans le monde, stocks de poissons compris, la promotion d'une utilisation durable des terres et la lutte contre le changement climatique demandent des solutions faisant appel à l'imagination que nos systèmes internationaux actuels ont du mal à trouver.
- Nous avons également convenu que l'issue du Programme pour le développement de Doha se devait d'être ambitieuse pour que soient favorisées la croissance économique et la prospérité sociale dans le monde, conséquences d'une plus grande libéralisation et d'une plus grande prévisibilité du commerce et du renforcement des règles multilatérales. Nous sommes déterminés à faire des progrès décisifs en 2004.

18 mars 2004

- Nous avons convenu qu'il doit exister des principes internationaux clairs pour autoriser, dans des circonstances extrêmes, une intervention extérieure sur le territoire d'un pays souverain dans le but d'empêcher une catastrophe humanitaire. Nous avons l'expérience et les valeurs qu'il faut pour contribuer à la formulation de ces principes.
- Nous avons discuté de la nécessité de procéder rapidement avec les plans qui donnent aux pays en voie de développement, à ceux de l'Afrique sub-saharienne en particulier, qui sont touchés par le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et d'autres épidémies, un plus grand accès aux médicaments. Nous avons convenu que ce dossier nécessite un grand leadership, davantage de ressources et l'application à grande échelle de la décision de l'OMC du 30 août 2003 concernant l'accès aux médicaments.
- Nous avons convenu de travailler ensemble à la question de la menace constituée par la prolifération des armes nucléaires en Iran, et convenu également de la nécessité de renforcer les réformes démocratiques dans ce pays. Nous nous sommes réjouis des progrès accomplis en matière d'élimination des armes de destruction massive en Libye, nous avons discuté de la façon d'éliminer ces armes dans d'autres parties du monde, et nous nous sommes engagés à travailler de concert au renforcement des régimes de désarmement et de non-prolifération et des organisations qui en sont chargées. Nous avons souligné le fait que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique sont tous deux importants à cet égard.
- Nous nous sommes fermement engagés à favoriser la stabilité démocratique et le relèvement économique de l'Afghanistan et de l'Iraq dans les plus brefs délais.
- Nous avons convenu de la nécessité d'apporter notre soutien à la réconciliation nationale et au rétablissement de l'État de droit en Haïti, qui conduiront à la tenue d'élections libres et justes. Nous avons également convenu de la nécessité d'apporter une aide humanitaire et un engagement à court et à long terme pour le développement d'Haïti.
- Nous lançons un appel en faveur d'une véritable relance du processus de paix au Moyen-Orient et d'un effort concerté en vue d'instaurer une paix juste et durable. La situation actuelle cause de terribles souffrances aux populations concernées et contribue à l'instabilité de la région. Nous sommes prêts, avec les États-Unis et les autres partenaires, à répondre favorablement à un appel que les pays de la région lanceraient en vue d'obtenir de l'aide pour opérer des réformes politiques, économiques et sociales.

PROGRAMME DE PARTENARIAT CANADA - UNION EUROPÉENNE

Les relations entre le Canada et l'UE, qui remontent à 1976, sont les plus anciennes que la Communauté européenne entretienne de manière formelle avec un pays industrialisé. De nombreux changements sont intervenus depuis la signature de l'accord-cadre de 1976 et, même après la déclaration politique commune de 1996 sur les relations entre le Canada et l'UE, nos relations bilatérales ont évolué en fonction de nouvelles réalités. C'est pourquoi il a été décidé, lors du Sommet d'Ottawa en décembre 2002, de procéder à un examen approfondi de ces relations. Le présent rapport dresse le bilan de cet examen, formule des recommandations quant aux nouvelles actions à mener afin de développer nos relations et de renforcer le dialogue et définit des priorités spécifiques en vue d'une coopération accrue.

Importance stratégique des relations Canada-UE

Le Canada et l'UE partagent des valeurs qui fondent l'essence même de nos sociétés. Nos liens historiques et culturels étroits ainsi que notre respect du multilatéralisme constituent les fondements de notre partenariat. À mesure que l'UE évolue et s'élargit et que nous sommes confrontés à des défis planétaires multiples et changeants, il est capital de développer toutes les facettes de nos relations et d'aller de l'avant en s'appuyant sur ces fondements. Le fait que, de plus en plus souvent, nos votes se conjuguent au sein des organisations internationales - ce fut le cas pour plus de 90 % des votes lors de la dernière session de l'Assemblée générale de l'ONU - montre bien que nous percevons de la même manière l'importance des Nations Unies et des autres organisations internationales et régionales. La preuve étant ainsi faite de leur identité de vues, le Canada et l'UE se sont sentis encouragés à approfondir davantage, dans les différents secteurs du système multilatéral, les mécanismes de consultation qu'ils ont mis en place.

Nous comptons intensifier nos relations et renforcer nos contacts au niveau politique afin:

- de promouvoir la sécurité internationale et un multilatéralisme efficace
- de favoriser la prospérité au niveau mondial
- d'approfondir la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures
- de relever les défis mondiaux et régionaux
- de favoriser l'établissement de liens plus étroits entre les peuples de l'UE et du Canada

Renforcer le dialogue et les contacts au niveau politique

Face aux défis constants que lancent à nos valeurs communes des facteurs intérieurs et extérieurs, nous devons impérativement intensifier notre dialogue afin de tirer profit de nos expériences respectives. Nous renforcerons activement nos contacts au niveau politique en veillant à ce que des mécanismes appropriés soient créés afin de faciliter des contacts rapides et directs et d'assurer une

mise en œuvre prompte et efficace des décisions prises. Ce dialogue intensifié permettra une approche plus stratégique, durable et cohérente des problèmes auxquels sont confrontés le Canada et l'UE dans un nombre croissant de domaines. Ce dialogue nourri se déroulera à divers niveaux, notamment au niveau des Parlements, et dépassera le cadre des questions de politique commerciale et de politique étrangère¹.

Afin de gérer efficacement l'expansion des relations entre le Canada et l'UE et de repérer les domaines dans lesquels leur dialogue doit être renforcé, le Canada et l'UE:

- poursuivront, lors de Sommets et de rencontres ministérielles, le dialogue à haut niveau sur les questions essentielles auxquelles est confrontée la communauté internationale;
- mettront pleinement à profit les occasions de contacts entre les ministres canadiens et leurs homologues de l'UE pour examiner des questions politiques présentant un intérêt commun;
- créeront un groupe de coordination chargé de mettre en œuvre rapidement et de manière efficace les décisions prises au niveau politique, d'examiner tous les aspects de leurs relations et des discussions en cours entre le Canada et l'UE, de cerner de nouveaux domaines de coopération et de préparer les rencontres au Sommet et au niveau ministériel;
- actualiseront le cadre juridique régissant les relations UE-Canada, une fois achevé le processus de réforme constitutionnelle de l'Union élargie.

A. Promouvoir la sécurité internationale et un multilatéralisme efficace

Le Canada et l'UE sont résolus à promouvoir la paix et la sécurité internationales par le biais d'un système multilatéral plus efficace et la primauté du droit international. Les relations UE-OTAN constituent une expression importante du partenariat transatlantique. Nous partageons des valeurs communes, à savoir la démocratie, le respect des droits de la personne et l'État de droit, et nous allons:

- renforcer notre approche commune des questions internationales, ce qui suppose des consultations entre dirigeants, ministres des affaires étrangères et directeurs politiques, et des rencontres avec la Troïka au niveau des diplomates;
- nous efforcer ensemble de faire échec aux principales menaces que constituent pour la sécurité mondiale le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les États

¹ Par exemple: environnement, justice et sécurité, migrations et intégration, pêcheries, éducation, culture, la mise en valeur du Nord et les questions relatives aux populations autochtones, échanges de jeunes et sécurité des transports.

en délinquance et la pauvreté. La récente Stratégie européenne de sécurité apporte, dans ce contexte, une contribution importante et le Canada coopérera avec l'UE à sa mise en œuvre. Le Canada et l'UE collaboreront aux efforts de prévention de la prolifération des armes de destruction massive, notamment en renforçant la mise en œuvre et le respect des traités et des accords de désarmement et de non-prolifération, ainsi que la poursuite du développement des instruments de vérification. Les deux parties soutiennent le Partenariat du G 8 contre la prolifération des armes de destruction massive, conclu lors du Sommet de Kananaskis en 2002;

- œuvrer de concert au renforcement de la sécurité transatlantique en tenant compte du rôle central de l'architecture de sécurité existant entre l'Europe et l'Amérique du nord;
- coopérer de façon accrue dans le cadre des missions de gestion des crises et des opérations de maintien de la paix de l'UE et envisager des négociations sur la manière dont on pourrait concevoir la participation du Canada à ces missions, par une mise en œuvre efficace et concertée des conclusions du Conseil européen de Séville.

Le Canada et l'UE attachent une grande importance au fonctionnement du système multilatéral, et notamment au rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix dans le monde et à la primauté du droit international.

Afin de garantir l'efficacité du système multilatéral, nous allons:

- collaborer dans le but de donner un nouvel élan à l'ONU et de lancer des initiatives propres à rendre le multilatéralisme plus efficace, en examinant des approches communes sur des dossiers comme le développement durable, les droits de la personne, l'aide humanitaire et le maintien de la paix.
- continuer, comme nous l'avons fait par le passé, à chercher un accord sur de nouvelles règles pour l'action internationale visant à protéger une population des effets d'un conflit civil et de la délinquance des États, en tenant compte du rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États: "La Responsabilité de Protéger";
- coopérer afin d'établir pleinement la juridiction du Tribunal pénal international;
- intensifier nos efforts pour coordonner nos positions avant les réunions internationales, notamment dans le domaine des droits de la personne et des autres questions humanitaires;
- rechercher une plus grande collaboration entre les nations pour faire en sorte que les politiques économiques soient cohérentes et liées à des actions et programmes renforcés destinés à soutenir les efforts des pays en voie de développement en vue de (1) réduire la faim, la

pauvreté et les maladies (2) améliorer leurs infrastructures dans le domaine social et (3) contribuer à élever leur niveau de vie;

- développer notre capacité de coordonner les démarches entreprises dans les pays tiers, grâce à des contacts diplomatiques systématiques et réguliers;
- partager notre expérience et nos connaissances pour ce qui est de faire appel aux ONG dans le cadre de consultations formelles et sur le terrain;
- continuer à renforcer notre coopération au sein des instances multilatérales dans le domaine de l'aide au développement, y compris dans le contexte des efforts déployés au niveau international pour harmoniser les pratiques des donateurs, et coopérer plus activement au niveau bilatéral. Nous organiserons, plus souvent et à un niveau plus élevé, des contacts entre l'Agence canadienne de développement international et les agences de l'UE chargées de l'aide au développement afin de tirer profit d'approches communes;
- travailler ensemble dans le cadre du Forum pour le partenariat avec l'Afrique afin d'élargir, sur les plans politique et pratique, le soutien international en faveur du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), engagement pris par les dirigeants africains où s'exprime le dessein commun qu'ils ont pour l'Afrique;
- permettre l'accès aux médicaments à ceux qui en ont besoin pour remédier aux problèmes de santé publique dans les pays en voie de développement, particulièrement mais pas exclusivement en Afrique. Le Canada et l'UE s'engagent à contribuer à cet objectif en encourageant les entreprises à procurer des médicaments aux pays en voie de développement à des prix abordables et en adoptant des mesures législatives pour mettre en oeuvre la décision de l'OMC du 30 août 2003 sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique.
- examiner la possibilité d'assurer une coordination plus étroite au sein des autres organisations internationales ou régionales dont nous faisons partie, y compris, le cas échéant, des institutions spécialisées et des organes subsidiaires de l'ONU, ainsi que des organisations régionales comme l'OSCE et l'OCDE;
- nous efforcer de coopérer plus étroitement au sein des institutions financières internationales telles que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

B. Favoriser la prospérité au niveau mondial

Le Canada et l'UE sont des partenaires-clefs en matière de commerce et d'investissement. Nous sommes résolus à promouvoir la croissance et la prospérité économiques mondiales et nous sommes convaincus du rôle majeur que joue à cet égard la libéralisation du commerce et des investissements.

Le Canada et l'UE confirment leur soutien sans réserve à l'OMC, qui constitue le cadre le plus approprié pour le développement d'un système de commerce mondial fort, ouvert à tous et fondé sur des règles. Nous nous engageons à œuvrer en faveur de la concrétisation des objectifs ambitieux du Programme de Doha pour le développement et à réaliser des avancées décisives au cours de l'année 2004.

En outre, nous consoliderons et continuerons à élargir notre partenariat économique bilatéral. Nous vivons dans un espace économique de plus en plus marqué par l'interdépendance, d'où l'importance relative accrue que revêtent l'investissement étranger direct et les questions réglementaires.

Face à cette nouvelle réalité, chaque partie entreprendra les démarches nécessaires pour ouvrir des négociations formelles en vue d'aboutir à un Accord de renforcement du commerce et de l'investissement (ARCI) bilatéral et tourné vers l'avenir, afin de faciliter et de renforcer les flux bilatéraux d'échanges commerciaux et d'investissement, en mettant l'accent sur les nouveaux défis auxquels nos relations économiques bilatérales sont confrontées, comme les entraves réglementaires au commerce et à l'investissement.

Le Canada et l'UE sont également convenus de mettre en place un cadre volontaire de coopération en matière de réglementation dans le but d'encourager l'utilisation de meilleures réglementations, d'améliorer l'efficacité des initiatives réglementaires et de faciliter le commerce et l'investissement.

Les sciences et les technologies, ainsi que l'innovation, revêtent une importance capitale pour notre prospérité économique. Nous intensifierons notre coopération en organisant des ateliers thématiques chargés d'examiner les possibilités de collaboration, en renforçant les partenariats dans le cadre du sixième Programme-cadre de l'UE, en sensibilisant davantage les parties concernées aux possibilités de collaboration et en imaginant des moyens de soutenir la création de partenariats. Pas moins de 75 projets communs en matière de sciences et de technologies, auxquels ont activement participé près de 80 chercheurs canadiens ainsi que plusieurs centaines de chercheurs européens, ont vu le jour dans le cadre du cinquième Programme-cadre de l'UE (1998-2002). Outre la coopération entre le Canada et l'UE, il existe une multitude d'accords bilatéraux entre le Canada et les États membres de l'UE en matière de sciences et de technologies impliquant des institutions publiques, des centres de recherche universitaires, des fondations privées ou le secteur privé. L'UE et le Canada continueront d'intensifier leur coopération dans le domaine des communications électroniques et des technologies de l'information.

En matière de transports, le Canada et l'UE:

- renforceront la coopération dans le domaine des transports afin que la circulation transatlantique des marchandises, des personnes et des services ne soit pas perturbée par les nouvelles mesures de sécurité;
- coopéreront à la promotion de mesures internationales visant à faciliter le déplacement des

personnes qui voyagent à des fins légitimes, tout en maintenant un niveau élevé de sécurité dans les transports aériens;

- concluront les négociations sur l'échange d'informations préalable sur les voyageurs et de dossiers passagers;
- négocieront un accord visant à accroître la sécurité maritime au moyen d'une initiative sur la sécurité des conteneurs et élaboreront un accord multilatéral pour le transport du fret maritime;
- poursuivront le dialogue à haut niveau sur les questions douanières;
- envisageront les possibilités de négocier de nouvelles améliorations dans les services aériens.

C. Promouvoir la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures

Le Canada et l'UE ont des objectifs communs dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, qu'il s'agisse de la lutte permanente contre le terrorisme et la criminalité organisée ou de la préservation des libertés publiques. La circulation des personnes, les migrations et l'asile sont également des sujets essentiels en termes de gouvernance mondiale. Dans ce contexte, nous allons:

- renforcer notre coopération judiciaire grâce à la poursuite de la participation active du Canada à Eurojust;
- conclure un accord opérationnel entre le Canada et Europol;
- envisager la conclusion d'accords en matière d'extradition et d'entraide judiciaire complétant ceux qui existent déjà entre le Canada et les États membres;
- renforcer la coopération afin d'accroître les déplacements légitimes de personnes entre le Canada et l'UE;
- poursuivre notre coopération en matière de migrations et d'asile. Nous mettrons en place un système de haut niveau d'échange d'informations sur les politiques et les programmes en matière d'immigration, de sécurité et de protection;
- échanger des informations concernant les meilleures pratiques en matière d'intégration des immigrants en tirant parti du succès du forum Canada-UE tenu récemment sur ce thème ("Intégrer les immigrants dans la société: l'expérience canadienne") sur la base des nombreuses initiatives menées conjointement par le Canada et les États membres;

- améliorer l'échange d'informations stratégiques, tactiques, techniques et opérationnelles et collaborer à l'élaboration de politiques en vue de lutter contre l'immigration clandestine;
- continuer à mener des actions coordonnées par le canal des institutions internationales afin d'améliorer la protection des réfugiés en trouvant des solutions durables, y compris, le cas échéant, la réinstallation dans des pays tiers, tout en maintenant l'intégrité de nos régimes d'asile;
- explorer les possibilités de coordonner encore davantage nos politiques et procédures de rapatriement, par exemple en mettant au point des stratégies à l'égard des pays d'accueil peu coopératifs, pour le transit dans des pays tiers des personnes renvoyées, et la mise en place de meilleures pratiques et de normes communes.

D. Coopérer face aux défis mondiaux et régionaux

Sur toute une série de problèmes, le Canada et l'UE partagent les mêmes vues quant à la politique à suivre et ils s'engagent à relever les défis rencontrés tant au niveau mondial qu'au niveau régional. En particulier, nous sommes déterminés à examiner les moyens de coopérer pour assurer une meilleure gestion du patrimoine mondial.

Nous reconnaissons, de part et d'autre, l'importance du dialogue et de la coopération sur un grand nombre de questions liées à l'environnement. Nous œuvrerons en faveur d'une entrée en vigueur rapide du protocole de Kyoto, réaffirmant ainsi notre profond attachement à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au protocole de Kyoto. Nous examinerons les moyens d'étendre notre coopération dans le domaine de la recherche sur les énergies alternatives et sur l'efficacité énergétique. Nous poursuivrons nos discussions exploratoires sur la négociation d'un accord liant nos régimes respectifs d'échange de droits d'émission dans le cadre du protocole de Kyoto. Nous entamerons des consultations sur les moyens d'intensifier nos efforts dans la lutte contre les changements climatiques au-delà de 2012.

Le Canada et l'UE s'efforceront de se fixer des objectifs communs de conservation au sein des organisations régionales de gestion de la pêche, comme l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest.

Le Canada et l'UE maintiendront un dialogue ouvert et transparent sur les questions relatives à la pêche avec tous les acteurs concernés, y compris les professionnels de ce secteur. Ce dialogue tiendra compte des instruments internationaux, comme la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et l'accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrants.

Le Canada et l'UE travailleront dans le cadre de la Conférence sur l'application et la gérance du droit

forestier (AGDF) et d'autres processus multilatéraux, pour combattre l'exploitation clandestine et le commerce du bois récolté illégalement dans les zones à problème déclarées prioritaires.

Comme l'indique notre déclaration conjointe de 1999 sur la coopération septentrionale, le Canada et l'UE ont des intérêts et des préoccupations communs en ce qui concerne le Nord. Cette déclaration Canada-UE constitue le cadre dans lequel s'inscrit notre coopération dans la région septentrionale. Les politiques du Canada et de l'UE relatives à la Dimension septentrionale font des deux parties des partenaires essentiels dans cette région du monde. Dans le contexte de cette Dimension, le Canada et l'UE:

- détermineront et mèneront des actions coordonnées dans le domaine de l'environnement, y compris en matière de changements climatiques, de développement durable et de pollutions transfrontalières, notamment par le biais du Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale mise en place par l'UE;
- collaboreront étroitement à l'élaboration et à la mise en œuvre du Partenariat pour la santé publique et le bien-être social dans le cadre de la Dimension septentrionale, lancé à Oslo le 27 octobre et dont le Canada est un partenaire fondateur;
- rechercheront des moyens pour renforcer les liens en matière d'éducation par le biais de l'Université de l'Arctique et, le cas échéant, de l'accord entre le Canada et l'UE dans le domaine de l'enseignement supérieur;
- développeront la coopération dans de nouveaux domaines d'intérêt comme les transports et les communications, les instruments juridiques ainsi que le développement économique et le renforcement des capacités en Russie.

Le Canada et l'UE attachent une importance particulière à la diversité culturelle. Nous partageons le même intérêt pour la promotion du pluralisme culturel et le même besoin d'œuvrer en faveur de la reconnaissance multilatérale de la diversité culturelle. Nous convenons d'examiner les moyens d'approfondir notre coopération culturelle dans les enceintes internationales, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'une convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

E. Encourager les contacts entre les peuples

Les liens culturels, linguistiques et traditionnels qui nous unissent de longue date ont contribué à jeter des ponts entre nos peuples. Des liens transatlantiques existent à tous les niveaux politiques et sociaux, que ce soit au niveau supranational, à celui de l'État nation, ou encore à celui des provinces, des régions ou des municipalités. L'impact des relations entre le Canada et l'UE est perceptible au sein des sociétés canadienne et européenne. Nous devons soutenir ces contacts et chercher de nouveaux moyens d'encourager nos populations respectives à créer des liens:

- en promouvant la participation concrète de tous les citoyens, et notamment celle des communautés locales et des populations autochtones, au processus décisionnel et à l'élaboration des politiques;
- en élargissant, tant du côté canadien que de celui de l'UE, le champ des programmes d'échange destinés à la jeunesse. Cette nouvelle coopération viendra compléter la vaste gamme de programmes que le Canada et les États membres de l'UE ont créé au fil des ans, en s'appuyant sur des programmes bien établis entre le Canada et les États membres, auxquels participent des établissements d'enseignement, des institutions privées et publiques et des fondations. Dans un premier temps, le Canada et l'UE organiseront en 2004 un séminaire à l'intention des organes de services à la jeunesse. Le Canada et l'UE accueilleront favorablement et encourageront les accords conclus entre le Canada et les différents États membres;
- en recherchant des moyens permettant de renforcer et d'élargir notre coopération lorsqu'il s'agira de renouveler notre accord de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation. Nous rechercherons également des moyens de perfectionner l'accord existant en améliorant l'accès pour tous les établissements d'enseignement supérieur et de formation et en augmentant le volume des échanges d'étudiants et de personnes en formation. Nous explorerons également les possibilités d'inclure un élément d'expérience professionnelle prévoyant une formation linguistique et/ou un stage. Nous encouragerons les étudiants et les spécialistes à tirer parti des nouvelles possibilités qu'offre le programme Erasmus Mundus de l'UE;
- en multipliant, sur la base de nos réunions interparlementaires annuelles, les occasions de débats entre parlementaires. Lors de la dernière visite effectuée par la délégation du Parlement européen pour les relations avec le Canada (octobre 2003), des domaines spécifiques de coopération ont été proposés, au nombre desquels l'environnement et la justice et les affaires intérieures. Nous encouragerons des contacts accrus entre les commissions des Parlements canadien et européen ainsi que des visites ciblées portant sur des sujets spécifiques d'intérêt commun par des membres du Parlement européen et du Parlement canadien;
- en nous efforçant de favoriser l'établissement de contacts entre entreprises. Nous renouvelerons notre soutien au rôle utile joué par le Forum sur le commerce Canada-Europe (FORCCE), qui offre à la communauté d'affaires des deux côtés de l'Atlantique une précieuse enceinte de discussion. Le FORCCE a soutenu vigoureusement les efforts que nous avons déployés pour élaborer un Accord de renforcement du commerce et de l'investissement (ARCI). En outre, le FORCCE sert régulièrement d'interface dans le dialogue entre les pouvoirs publics et les entreprises.

ACCORD DE RENFORCEMENT DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT ENTRE LE CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE

Cadre de l'Accord

Introduction

Suivant les instructions données par les dirigeants, lors du Sommet Canada-UE tenu à Ottawa le 19 décembre 2002, en vue « d'élaborer un nouveau type d'accord bilatéral axé sur l'avenir et de large portée, visant à renforcer le commerce et l'investissement (ARCI) », la Commission européenne et le gouvernement du Canada se sont efforcés de définir la portée et les principaux objectifs d'un tel accord.

L'ARCI fait fond sur la longue et fructueuse coopération établie aux termes de l'Accord-cadre de coopération commerciale et économique de 1976, du Plan d'action commun de 1996 et de l'Initiative commerciale UE-Canada de 1998, ainsi que sur les divers accords sectoriels bilatéraux conclus entre les parties, le plus récent étant l'Accord relatif au commerce des vins et des boissons spiritueuses signé à Niagara le 16 septembre 2003. L'ARCI vise à développer la coopération actuelle là où elle a porté fruit, tout en offrant un cadre général aux relations bilatérales en matière de commerce et d'investissement.

Le Canada et l'UE¹ veulent également aborder les nouvelles difficultés et occasions en matière de commerce et d'investissement qui se présentent, au XXI^e siècle, entre leurs deux économies ouvertes et développées, étant donné l'incidence considérable que peuvent avoir les obstacles réglementaires et le rôle de plus en plus dominant de l'investissement dans les relations économiques bilatérales. L'UE et le Canada conviennent de travailler à prévenir et à supprimer les obstacles inutiles au commerce et à l'investissement, tout en améliorant la qualité et l'efficacité de la réglementation pour atteindre des objectifs stratégiques légitimes. La coopération en matière de réglementation sera donc un important élément de l'ARCI.

Cet accord renforcera également le partenariat Canada-UE en ce qui a trait à la poursuite des objectifs communs aux deux parties, notamment la libéralisation croissante du commerce sur la base d'un solide système multilatéral fondé sur des règles, et sera le reflet d'un engagement commun de promouvoir le développement durable, la diversité culturelle et la création de réseau en science et technologie.

L'ARCI devrait non seulement contribuer au renforcement des relations commerciales et économiques bilatérales, mais aussi appuyer les négociations commerciales multilatérales, envers lesquelles l'UE et le Canada sont encore fermement engagés et y apporter son concours. En conséquence, pour ce qui est des enjeux visés par la déclaration ministérielle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la coopération bilatérale aux termes de l'ARCI se fera indépendamment des négociations en cours à l'OMC.

Le Canada et l'UE conviennent d'intensifier leurs discussions sur la conception de l'ARCI pour clarifier la portée de l'Accord et d'étudier les possibilités de coopération dans d'autres domaines. L'Accord doit pouvoir être examiné à la lumière de tout futur accord commercial multilatéral, régional ou bilatéral négocié entre les parties. Les négociations commenceront en 2004.

¹ L'UE désigne l'Union européenne ou l'Union européenne et ses États membres, selon le cas. La compétence de l'UE et/ou de ses États membres sera clarifiée, thème par thème, durant les négociations.

Portée et objectifs de l'ARCI

1. Coopération en matière de réglementation

Comme l'illustrent leurs projets respectifs, à savoir le « Better Regulation Package » pour l'UE et « l'initiative pour une réglementation intelligente » en ce qui concerne le Canada, l'UE et le Canada s'efforcent d'assurer des niveaux élevés de protection à leurs citoyens et à l'environnement, tout en assurant la transparence, la performance et la rentabilité des réglementations. Dans ce contexte, ils reconnaissent la valeur de la coopération en matière de réglementation, établi dans le cadre de leurs obligations internes concernant le fond et la procédure. Une telle coopération vise à favoriser l'échange d'information sur les pratiques réglementaires et à élargir la connaissance mutuelle de celles-ci, notamment le recours accru aux pratiques exemplaires, à améliorer l'efficacité des initiatives réglementaires et à faciliter le commerce et l'investissement.

L'UE et le Canada conviennent de s'efforcer d'éliminer les obstacles au commerce et à l'investissement par le truchement de mécanismes adéquats, notamment la réduction des différences inutiles dans les réglementations, le cas échéant, de manière à faciliter le commerce, tout en assurant la qualité et l'efficacité des réglementations.

Par conséquent, la coopération en matière de réglementation doit jouer un rôle central dans l'accord futur, tout en respectant les droits et obligations des deux parties aux termes des accords de l'OMC ou de tout autre accord international dont chaque partie pourrait être signataire, notamment le droit de déterminer le niveau de protection des intérêts publics visés, entre autres, la prévention des pratiques trompeuses, la protection de la santé et de la sécurité humaines, de la vie et de la santé animale et végétale ou de l'environnement. La coopération en matière de réglementation tiendra également compte de toute autre initiative internationale en matière de pratiques réglementaires auxquelles les deux parties pourraient souscrire, comme celles mises en œuvre au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Au Sommet d'Ottawa en décembre 2002, l'UE et le Canada ont convenu « d'intensifier leur dialogue sur la réglementation et de s'efforcer d'adopter un nouveau cadre dans ce domaine ». Suivant l'adoption par les dirigeants, du Plan d'action conjoint en vue d'un dialogue et d'une coopération en matière de réglementation, au Sommet d'Athènes (mai 2003), la Commission européenne et le gouvernement du Canada élaborent actuellement un tel cadre. L'UE et le Canada espèrent qu'il sera achevé dès que possible. Ce cadre facultatif servira de base à l'établissement de la coopération volontaire entre les organismes de réglementation européens et canadiens compétents dans les secteurs visés. Ce cadre va appuyer, et non copier, les mécanismes existants (p. ex., les comités mixtes établis en vertu des accords bilatéraux UE-Canada ou les organismes multilatéraux de réglementation).

L'ARCI s'en rapportera donc au cadre facultatif en tant qu'instrument de coopération en matière de réglementation pour les domaines qui sont de son ressort. Les autres questions en matière de réglementation seront abordées selon les sections pertinentes de ce document. Au besoin, on abordera des thèmes communs possibles issus de l'évolution future de cette section en ce qui a trait aux aspects réglementaires des services.

De plus, l'ARCI pourrait établir un comité spécifique chargé du suivi des progrès réalisés dans l'application générale du cadre facultatif, examiner les questions qui se poseront et

formuler des recommandations sur les mesures à prendre, sous réserve des activités des comités sectoriels créés en vertu des accords bilatéraux (p. ex. le Comité mixte de gestion constitué aux termes de l'Accord vétérinaire et le Comité mixte mis en place aux termes de l'Accord relatif au commerce des vins et des boissons spiritueuses). De plus, l'ARCI pourrait mettre au point des mécanismes de coopération plus officiels dans les secteurs visés par les organismes de réglementation compétents concernés.

2. Services – Réglementation interne

Le Canada et l'UE conviennent de discuter des enjeux liés à la réglementation interne, notamment la transparence, afin de faciliter le commerce des services et d'accroître l'investissement.

3. Reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

L'UE et le Canada conviennent de discuter des enjeux liés à la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles afin de faciliter le commerce de services et d'accroître l'investissement.

4. Admission temporaire

Le Canada et l'UE conviennent de discuter des moyens d'améliorer l'accès à l'information pour les entreprises en ce qui concerne leurs régimes respectifs d'entrée temporaire.

5. Services financiers

L'UE et le Canada conviennent d'examiner les moyens de faciliter le commerce bilatéral de services financiers, notamment la faisabilité de permettre aux agents en placement d'accéder plus facilement aux bourses des valeurs étrangères, sous réserve des forums ou du mécanisme chargés d'en améliorer l'accès.

6. Commerce électronique

Le Canada et l'UE conviennent de poursuivre et de renforcer leur coopération sur la base de la Déclaration conjointe de 1999 sur le commerce électronique dans la société de l'information mondiale et du Plan de travail de 2000 dans le domaine du commerce électronique, y compris les nouveaux secteurs dans lesquels le Canada et l'UE partagent des objectifs communs. En particulier, l'évolution des secteurs déjà recensés dans le cadre actuel de coopération, tels que le respect de la vie privée, la sécurité et la protection des consommateurs, devra être prise en considération, à savoir la lutte contre les communications non sollicitées (pourriels). Cette coopération devrait se tenir, entre autres, au niveau bilatéral, dans les forums multilatéraux ou en appuyant le secteur privé et la société civile et en y collaborant.

7. Marchés publics

Comme l'indique le Plan d'action commun UE-Canada de 1996, l'UE et le Canada s'accordent sur l'importance de la libéralisation des marchés publics sur le plan de l'accroissement du commerce et de l'investissement. La perspective de l'élargissement de l'UE à 25 États membres augmente les avantages potentiels d'une telle libéralisation.

Dans ce contexte, l'UE et le Canada conviennent d'amorcer des négociations en vue d'étendre aussi largement que possible leurs engagements dans le cadre de l'Accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC et d'éliminer toutes les mesures et pratiques discriminatoires qui subsistent.

Ils sont d'accord aussi pour examiner des règles de transparence en ce qui concerne les achats non compris dans les engagements sur l'accès aux marchés, et la nécessité de simplifier les obligations imposées à certaines entités ou certains types d'achat.

Enfin, ils acceptent également d'envisager de collaborer pour promouvoir l'adhésion à l'AMP, en particulier auprès des pays en développement, et d'accélérer la négociation de l'adhésion des pays qui se sont déjà engagés à signer l'AMP.

8. Facilitation des échanges

L'ARCI devra formuler un engagement conjoint des parties et établir un cadre permettant au Canada et à l'UE de faire progresser la facilitation des échanges aux niveaux bilatéral et multilatéral.

L'ARCI reflètera le ferme engagement du Canada et de l'UE de coopérer à une convergence de vues et à une action commune dans les organisations multilatérales concernées qui s'occupent de faciliter les échanges, notamment à l'OMC, à l'Organisation mondiale des douanes (OMD), aux Nations Unies (ONU) et à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et d'utiliser les éléments pertinents de leurs relations bilatérales comme points de repère pour ces discussions multilatérales.

La coopération en vertu de l'ARCI devrait s'attacher particulièrement aux aspects susceptibles d'offrir des avantages commerciaux tangibles aux deux parties.

Les aspects suivants de la facilitation du commerce devraient être abordés :

- l'élaboration et l'échange des pratiques exemplaires relatives aux technologies modernes dans le domaine douanier : la gestion des risques, la simplification des formalités, le statut de négociant agréé, le traitement avant l'arrivée; la vérification à l'entrée et un « guichet unique » pour la coordination des contrôles officiels;
- la promotion de l'application commune des règles, des normes et des lignes directrices internationales dans le domaine des douanes et du commerce international, notamment la simplification et l'harmonisation des données d'importation et d'exportation et, dans la mesure du possible, l'utilisation de documents et de procédures conformes aux normes internationales pertinentes de l'OMD, de l'ONU et d'autres organisations;

- la coopération dans l'échange de données informatisé (EDI), afin de faciliter les échanges (p. ex., conformément aux résultats de l'initiative de facilitation du commerce adoptée par le G7) une fois que le Canada et l'UE auront achevé leur système respectif d'EDI;
- l'assurance que toutes les mesures de sécurité tiendront compte de la facilitation du commerce en visant une transparence accrue, la proportionnalité, la non-discrimination et la réduction des obstacles au commerce légitime;
- la consultation des milieux commerçants sur leurs besoins en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce, en accordant une attention particulière aux intérêts des petites et moyennes entreprises;
- la communication d'informations et de pratiques exemplaires ayant trait aux politiques et aux programmes d'assistance technique des parties en matière de facilitation du commerce;
- l'établissement d'un programme pour l'élaboration des étapes à suivre en vue de faciliter le commerce.

Le Canada et l'UE feront appel aux mécanismes de coopération appropriés, notamment ceux établis dans le cadre de l'Accord de coopération douanière de 1997 et des organisations internationales.

9. Investissement

L'UE et le Canada conviennent de faire en sorte que l'investissement demeure un élément dynamique de leurs relations bilatérales.

À cette fin, l'ARCI devra comporter des dispositions visant à faciliter les flux bilatéraux d'investissement. Les dispositions pourraient se traduire par un programme de travail comportant des éléments qui viseraient, entre autres, à :

- établir un dialogue plus systématique portant sur toutes les questions liées à l'investissement;
- effectuer une évaluation approfondie, en consultant les parties prenantes, notamment les entreprises, des facteurs influant sur l'investissement étranger dans leur juridiction respective, en vue de déterminer les disciplines et instruments pertinents pour améliorer le climat d'investissement bilatéral; ce travail nécessiterait que l'on tienne compte des engagements actuels en matière d'investissement, conformément à l'éventail de règles d'investissement multilatérales, plurilatérales et bilatérales en vigueur entre l'Europe et le Canada;
- poursuivre la coopération en vue de promouvoir l'élaboration de disciplines multilatérales en matière d'investissement;
- étudier l'élaboration de mécanismes permettant d'accroître la transparence, comme la coopération entre les centres d'informations des entreprises pertinents, les bases de données électroniques et les portails, en vue de faciliter l'investissement; un tel travail viserait à permettre aux sociétés européennes et canadiennes désireuses d'investir sur le territoire de l'autre partie d'obtenir une information précise et à jour sur les conditions réglementaires et commerciales en vigueur;

- envisager les moyens de promouvoir l'investissement, notamment par une collaboration accrue entre les agences de promotion des investissements dans les États membres de l'UE et au Canada.

10. Concurrence

Le Canada et l'UE reconnaissent l'importance d'épouser les principes de la concurrence pour assurer le bon fonctionnement de leur marché respectif; ils sont aussi conscients que les avantages de la libéralisation du commerce et de l'investissement ne sont en rien diminués par un comportement anti-concurrentiel.

L'ARCI devra confirmer l'engagement des parties à poursuivre la coopération et la coordination entre les autorités chargées de la concurrence sur la base de l'Accord sur la concurrence de 1999.

Le Canada et l'UE conviennent de coopérer en ce qui a trait aux questions stratégiques d'intérêt commun dans les forums internationaux pertinents.

11. Développement durable

L'UE et le Canada participent activement aux dossiers du développement durable (aspects environnementaux, sociaux et économiques), tant sur le plan intérieur qu'international, et reconnaissent la contribution importante que la politique en matière de commerce et d'investissement peut apporter à la réalisation de ces objectifs.

Le développement durable doit donc tenir une place de choix dans l'ARCI pour bénéficier de l'intensification du commerce et de l'investissement visée par l'accord. Celui-ci devra contenir un engagement formel de rechercher un niveau élevé dans ce domaine.

En outre, l'accord proposé devra établir un dialogue de grande portée entre l'UE et le Canada sur la question du commerce durable. Un tel dialogue offrira une excellente occasion de tirer des leçons de l'expérience des deux parties pour s'assurer que les politiques de commerce et d'investissement contribuent à l'objectif de développement durable.

Le dialogue UE-Canada envisagé devra notamment comprendre l'échange de perspectives et d'information sur les initiatives en cours ou futures destinées à promouvoir un commerce international durable, à recenser les possibilités de coopération bilatérale dans le cadre d'initiatives encourageant le commerce et l'investissement durables, à soutenir les initiatives multilatérales et à en créer de nouvelles (notamment à l'OMC, au suivi du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), à l'OCDE et à l'Organisation internationale du travail (OIT)).

L'UE et le Canada pourraient aborder, entre autres, les questions suivantes :

- l'environnement : transferts de technologies respectueuses de l'environnement, éco-étiquetage et homologation volontaires, assistance technique et renforcement des capacités en matière de commerce et d'environnement.

- la responsabilité sociale des entreprises (RSE) (à titre de contribution du secteur privé au développement durable) : RSE et compétitivité, promotion des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, échange de pratiques exemplaires favorisant le compte rendu et la divulgation des résultats relatifs à la durabilité, étude des incidences et des possibilités d'un investissement socialement responsable ainsi que rôle et contribution des pouvoirs publics à l'appui de la RSE.
- la dimension sociale du développement durable : communication des expériences et des pratiques exemplaires de l'UE et du Canada dans leurs relations et leurs accords avec des pays tiers, par exemple sur les questions de travail, coopération entre les institutions internationales (l'OIT, l'OMC ou autres), notamment pour donner suite aux constatations et aux recommandations de la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation.
- les évaluations de l'impact des négociations commerciales sur le développement durable et/ou sur l'environnement : processus et méthodologie.

12. Droits de propriété intellectuelle

Le Canada et l'UE reconnaissent que la protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle constitue une question importante pour le commerce et l'investissement et ils conviennent donc d'entamer un dialogue bilatéral dans ce domaine.

13. Coopération scientifique et technologique

L'UE et le Canada reconnaissent le rôle important que jouent la recherche et l'innovation dans leurs économies et leur objectif commun d'une compétitivité accrue.

La coopération scientifique a notamment pour mission importante de renforcer les relations bilatérales en matière de commerce et d'investissement grâce à des projets et des investissements conjoints, et d'accroître la communication des connaissances et des informations pour mieux contribuer à l'élaboration d'initiatives réglementaires efficaces.

Dans le cadre de leur Accord de coopération scientifique et technique de 1996, l'UE et le Canada conviennent de recenser, de compléter et de développer les possibilités de collaboration accrue dans les domaines de la science et de technologie, tout en faisant en sorte que cette collaboration soit favorable au commerce, à l'investissement, à la réglementation et à une politique générale. Ils se mettent aussi d'accord pour déterminer et réduire les obstacles à la coopération.

14. Petites et moyennes entreprises

Le Canada et l'UE conviennent d'examiner les moyens de faciliter le commerce, l'investissement et le transfert de technologies entre les petites et moyennes entreprises (PMEs) européennes et canadiennes dans le but de faire figurer d'éventuelles dispositions sur le sujet dans l'ARCI.

15. Consultation sur la société civile

L'UE et le Canada ont conçu des mécanismes pour faire participer divers acteurs non gouvernementaux à l'élaboration des politiques gouvernementales et se sont prononcés en faveur d'un rôle accru de la société civile à l'OMC.

En conséquence, l'ARCI devra faire en sorte que la société civile joue un rôle dans la relation bilatérale en matière de commerce et d'investissement. En tenant compte de l'expérience de chacune des parties à cet égard, l'ARCI devra établir un dialogue bilatéral sur la société civile après la mise en œuvre de l'Accord. Un tel dialogue pourrait comporter divers mécanismes de consultation pour encourager la participation directe de représentants des organisations non gouvernementales, des associations d'entreprises et d'autres parties prenantes particulières ou sectorielles à des débats sur tout un éventail de questions commerciales horizontales et de dossiers connexes.

16. Règlement des différends et arrangements institutionnels

Une fois que le profil d'un futur accord sera défini plus clairement, le Canada et l'UE conviennent d'aborder les dispositions relatives aux arrangements institutionnels et au règlement des différends.